

LA VOCATION AU SACERDOCE
« Grille de lecture » d'une époque
par GILLES OUELLET, eudiste

Le P. Gilles Ouellet, eudiste de la province du Canada, actuellement curé de la paroisse du Bon-Pasteur de Laval-des-Rapides, près de Montréal, travaille depuis plusieurs années la question du sacerdoce chez les auteurs spirituels français du XVIIe siècle et spécialement chez saint Jean Eudes. Nous présentons ici un aspect de ses recherches qui concerne la conception qu'on avait, à cette époque, de la vocation au sacerdoce.

À l'occasion de l'assemblée provinciale de France, en juillet 1976, le Père Général a présenté sous forme de bilan l'effort d'aggiornamento accompli dans la Congrégation des Eudistes. Dans une présentation synthétique, le Père Guillon nous parle de saint Jean Eudes et de son projet.

Aux yeux de notre fondateur, comme pour beaucoup de ses contemporains, le « profil » du « bon prêtre » est facile à déterminer- il y a une opposition nette entre « le prêtre selon l'esprit du monde » et « le prêtre selon l'esprit du Christ ».

En face du prêtre sans vocation, il y a celui qui se sait appelé.

En face du prêtre irresponsable, il y a le vrai pasteur.

En face du prêtre ambitieux, il y a celui qui ne cherche que le service du Royaume.

En face du prêtre sans vie spirituelle, il y a l'homme de prière.

En face du prêtre ignorant, il y a celui qui est formé au ministère.¹

Cette présentation brève, honnête, concrète parce que collée à la sociologie de l'époque, s'en tient de très près aux textes de Jean Eudes. Nous allons reprendre la première affirmation--« en face du prêtre sans vocation, il y a celui qui se sait appelé »--, cherchant à la comprendre dans son contexte propre, évitant de l'interpréter selon la logique de nos catégories modernes. Les textes de Jean Eudes sur la vocation seront notre cadre de travail.

Il propose en effet, dans son Mémorial,² « plusieurs sujets de méditation à l'usage des ecclésiastiques ». Le premier traite de la vocation à l'état ecclésiastique, le second de la vocation au pastorat.

LES SÉMINAIRES ET LA VOCATION

¹Cité d'après des notes prises par le P. JACQUES COUTURIER, publiées dans le Bulletin Information de la province eudiste canadienne, vol. VIII, n. 2, 15 octobre 1976, pp. 3-7.

²Oeuvres complètes (O. C.), tome III, pp. 146-162.

En un temps où les candidats au sacerdoce ne manquaient pas et où il était possible de trouver dans l'Église « des richesses, des honneurs et des commodités », le grand souci des éducateurs du clergé fut d'écarter les faux bergers. L'examen de la vocation des clercs parut une question d'importance dès les premiers essais de « séminaires ».

Cette importance donnée à la question de la vocation chez les réformateurs du clergé au XVII^e siècle pourra surprendre ceux qui ont étudié, chez les théologiens du Moyen Age, les conditions requises des candidats aux saints Ordres. Saint Thomas ne leur demande qu'une vie moralement bonne et une science correspondant aux fonctions qui les attendent.³ Le Concile de Trente ne montre pas plus d'exigences dans ses décrets sur les séminaires ou sur les saints Ordres.⁴ Les conciles qui se tinrent en France, après celui de Trente, ne signalent pas davantage la vocation comme une matière spéciale à examen, chez les élèves reçus dans les séminaires. L'intention réelle de se destiner au service de l'Église et l'absence de tout empêchement physique, voilà à quoi se réduisent les « desiderata » du Concile de Rouen (1581) ou de l'assemblée de Melun (1579).⁵

Les bénéfices

Ce qui amena, au XVII^e siècle, les fondateurs des séminaires et les auteurs spirituels à donner une importance capitale à la théorie de la vocation, c'étaient les usages suivis dans la recherche des bénéfices ou des dignités ecclésiastiques. Est-il permis de rappeler ici que, dans l'aristocratie française, des convenances et des intérêts de famille décidaient trop souvent de la vocation des enfants? Ils étaient, comme disait Bossuet, « immolés » aux intérêts de la famille. Bourdaloue affirmait, de son côté, que les enfants étaient, dès leur naissance, « destinés à l'autel, non par une vocation divine, mais par une vocation humaine ».

Pour être parfois moins contraintes, certaines vocations étaient encore inspirées de calculs tout aussi intéressés. Ce qu'on visait d'abord en frappant à la porte de l'Église, c'était un bénéfice gros et brillant. Lequel bénéfice pouvait être conféré avant les ordres, mais à charge de les recevoir, et le désir de le garder était le seul motif qui y conduisait le jeune bénéficiaire nanti.⁶

C'est dans ce contexte que Jean Eudes a écrit sa première méditation « sur la vocation à l'état ecclésiastique »:

C'est pourquoi, si vous êtes engagé dans l'état ecclésiastique, priez Dieu qu'il

³Somme Théologique, suppl. cap. XXXI, art. 1, II.

⁴Sess. XXIII, cap. XVIII. De reform.

⁵ Mémoires du clergé de France, t. II. col. 574.

⁶A. DEGERT, Histoire des séminaires français, Paris, 1912, II, p. 364.

vous fasse connaître de quelle façon vous y êtes entré. Examinez-vous sérieusement et sans vous flatter, pour connaître si ç~a été par vocation de Dieu ou de l'esprit malin. Car si vous y êtes entré par des motifs d'avarice, ou d'ambition, ou de paresse, ou par l'induction de vos parents, pour avoir quelque bénéfice ou dignité ecclésiastique, ou pour mener une vie oiseuse et fainéante, ou pour éviter les misères et les charges du siècle, ou pour accommoder votre maison, ou n'ayant pas la science, la probité et les autres qualités qui sont requises, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur, votre vocation n'est pas venue de Dieu, mais de la chair et du sang, de la superbe ou du propre intérêt, et par conséquent de l'esprit malin O. C., III, 147-148).

La théorie de la vocation fut d'abord une réaction contre les usages de France. Elle prend appui sur un fondement scripturaire et patristique, sur une discipline de l'Église; mais il est évident qu'elle est rappelée plus fortement aux réformateurs du clergé français par le spectacle des moeurs ecclésiastiques qu'ils ont sous les yeux.

Évolution de l'idée

Ce qui n'était qu'une ébauche dans Hallier⁷ et dans l'*Institutio spiritualis ordinandorum* (Paris 1639) de Bourgoing devient, chez Godeau, une théorie presque achevée et le sujet courant de prédications.⁸ Les éditeurs des OEuvres complètes nous font remarquer que Jean Eudes suit cet auteur en le paraphrasant et « en y faisant des modifications notables ».⁹

Godeau expose neuf marques ordinaires de la vocation. La première porte bien la marque du temps; elle concerne « la manière par laquelle on entre dans un bénéfice ».

Car, si c'est par une sorte de commerce que la corruption du siècle a introduite, par ces permutations frauduleuses, par ces paiements anticipés de pensions, par ces remboursements de frais imaginaires d'un procès ou de réparations voluptueuses, par ces réserves de fruits contre les dispositions canoniques, par ces accommodements de famille dans des mariages, par ces résignations cauteleuses qui ne vont qu'à sauver le bénéfice; si c'est par brigue, par les poursuites par des services rendus à cette fin, ou

⁷ *De sacris electionibus et ordinationibus*, publié en 1636 et reproduit dans le *Theologiae cursus completus* de Migne, Paris, 1841, t. XXIV, col. 135 à la fin.

⁸ *Discours de la vocation ecclésiastique*, Paris, 1651, aussi dans les *Discours sur les Ordres Sacrés*, Paris, 1658.

⁹ O. C., III, 155, note 1: «...L'ouvrage auquel le V. P. Eudes fait ici allusion est intitulé: *Discours sur les Ordres Sacrés*, où toutes les cérémonies de l'ordination selon le Pontifical romain sont expliquées. Il est composé de douze discours, c'est le second qui a pour titre: *De la vocation à l'état ecclésiastique*. Le P. Eudes en cite seulement quelques phrases (...)il résume le reste en y faisant des modifications assez notables».

par quelque voie séculière c'est une marque indubitable qu'il n'y a point de vocation de Dieu.

Jean Eudes cite ce texte de Godeau, qui semble se référer à toutes sortes de dispositions juridiques et contractuelles favorisant économiquement les « bénéficiaires » ou leurs familles. Et c'est par contraste, quoique dans un langage plus simple, qu'il parle des « qualités et excellences d'un bon pasteur et d'un saint prêtre »:

Qui dit un tel pasteur et un tel prêtre, dit un homme appelé à la dignité sacerdotale, non pas par la volonté de l'homme, ni par la volonté de la chair et du sang, je veux dire par le mouvement de ses parents, ni par l'esprit du monde, c'est-à-dire par l'esprit d'ambition ou par l'esprit d'avarice, ou par quelque motif humain ou terrestre mais par une véritable et puissante vocation de Dieu (O. C., III, 29).

Qui dit un tel pasteur et un tel prêtre, dit un homme qui emploie tout son revenu, non en superfluités et excès d'habits, de meubles, de jardins, de festins, de chiens, de chevaux, de grand nombre de valets et autres choses semblables, ni pour gratifier, enrichir ou accommoder ses parents; mais à décorer les églises, à vêtir les nus, à donner à manger à ceux qui ont faim et à boire à ceux qui ont soif, à délivrer les prisonniers et les captifs, à marier de pauvres filles, à établir des séminaires ecclésiastiques, à bâtir des temples et des hôpitaux, et à faire toutes sortes de bonnes oeuvres (O. C., III, 30).¹⁰

LES COURANTS D'INFLUENCE

Dès la fin du XVIe siècle, avec le calvinisme, puis au XVIIe siècle avec Duvergier de Hauranne et l'École française, l'accent était mis sur la « vocation intérieure» ou vocation de Dieu selon l'expression de Jean Eudes.

L'abbé de Saint-Cyran suit en cela, « dans une certaine mesure, la pensée de Bérulle, qui invitait souvent les jeunes oratoriens à se rappeler "la grâce de la vocation" et à lui attacher de l'importance »¹¹

Bérulle

Mais, pour Bérulle, le mot « vocation » ne signifie pas exactement ce qu'il évoque aujourd'hui. « Pour les théologiens catholiques (du XVIIe siècle), "vocatio» désigne l'intervention de l'autorité hiérarchique appelant à une fonction: le mot est souvent exactement synonyme de " missio " . Bérulle emploie encore en ce sens vocation dans ses Discours de controverse: les prêtres catholiques ont une véritable vocation, tandis

¹⁰ On ne peut établir de comparaison entre le train de vie de la bourgeoisie au XVIIe siècle en France et celui de notre société industrielle de consommation; il est tout de même remarquable que les comportements humains se répètent même si les objets de consommation ont un peu changé.

¹¹ STANISLAS NOWAK, La conception du sacerdoce dans l'École française pendant la première moitié du XVIIe siècle, thèse inédite, Institut Catholique de Paris, 1971, p. 190.

que les pasteurs réformés sont sans vocation, faute d'avoir été ordonnés par un évêque. La vocation à laquelle Bérulle invite à être fidèle ne peut donc désigner que l'ordination et la mission reçues dans l'Église ».¹²

À la critique des catholiques leur reprochant d'être sans vocation, les réformés répondaient en distinguant, avec Calvin, vocation extérieure manifestée par la Hiérarchie et vocation intérieure signifiée immédiatement par Dieu.

Les catholiques recouraient aussi au critère de l'expérience interne, mais il portait un autre nom: le discernement des esprits. C'est ce qu'enseignaient et pratiquaient les Jésuites. Aussi, dès que l'expression « vocation intérieure » entrera dans le langage catholique, elle y trouvera un terrain tout préparé.

Saint-Cyran

Ainsi, pour Saint-Cyran, la nécessité d'une mission hiérarchique n'est qu'une partie de la vraie vocation. Cette partie est nécessaire « pour combattre les défauts des hérétiques », mais elle ne suffit pas:

Le prêtre doit être appelé doublement au sacerdoce: extérieurement, par la voix de l'Église, ou plutôt par la voix du Christ qui s'exprime par la volonté de l'évêque; et intérieurement, par la voix de l'Esprit Saint, une voix presque visible, dont on ne puisse douter qui approche de la révélation.¹³

Au fond de cette doctrine plus radicale sur la nécessité de la double vocation, il y a aussi des options théologiques. L'arrière-plan de ce mot « vocation » réfère à la notion biblique de Dieu qui appelle.

Les calvinistes

Dans le royaume de la grâce, il est des lois différentes de celles qui régissent les royaumes terrestres. Si dans le royaume de France, le pouvoir prend origine dans l'élection ou la succession, il n'en est pas de même dans le royaume du Christ où tout dépend de l'élection de la part de Dieu. Il y a en effet des rapports étroits entre la vocation au sacerdoce et la prédestination.

Et, au XVII^e siècle, le concept de prédestination se charge de sens au coeur des discussions entre calvinistes, jansénistes et jésuites: il souligne la transcendance divine, la liberté absolue de celui qui prend l'initiative de façon souveraine. La notion de vocation est analogue à celle de prédestination; quelques auteurs établissent même entre elles un parallèle. L'une et l'autre expriment la gratuité du choix divin et la

¹² M. DUPUY, Bérulle et le sacerdoce, Lethielleux, Paris 1969, p. 97. En note dans le texte de M. Dupuy: « "vocatio seu missio" disent Bellarmin (De clericis, I, 2), vasquez (De sacramento ordinis, Disp 244), etc. ».

¹³ NOWAK, op. cit., p. 191.

communion de l'amour de Dieu.¹⁴

Est-il possible que la réforme calviniste ait suscité du côté catholique une révision critique des notions de vocation, de prêtre et de ministre? Jusqu'à un certain point, oui. Mais il semble plus juste de voir aussi dans cette révision le fruit d'une réforme intérieure de la théologie et spiritualité catholiques, d'une évolution de la théologie commandée par la sensibilité de l'époque.

Dans ces échanges de réflexions sur la prédestination entre les courants calviniste, jésuite et janséniste, quels sont les critères de discernement pour déceler la véritable vocation de Dieu?

LES « MARQUES » DE LA VOCATION

Comme on l'a vu plus haut (p. 46), saint Jean Eudes, qui suit Godeau, présente neuf marques de la vocation, la première étant, plutôt qu'une marque particulière, le rappel de la nécessité qu'une vocation soit authentique.

Les normes canoniques

La seconde est le fait de « n'avoir, ni en sa personne, ni en sa naissance, ni en sa condition, aucune des irrégularités lesquelles, selon les règles de l'Église, excluent les hommes du sacerdoce » (O .C., III, 156). Voilà pour les normes canoniques.

Les accents de Trente

Plus intéressantes sont trois autres marques: la résidence (troisième marque), la science (quatrième marque) et la prudence (sixième marque) nécessaires pour remplir pastoralement les fonctions d'évêque et de curé.

L'insistance sur la résidence était particulièrement nécessaire à l'époque.

Si la règle de la résidence subissait alors de notables infractions la raison en est aux regrettables coutumes qui s'étaient introduites au XVI^e siècle, permettant aux curés de toucher les revenus de leur cure sans se préoccuper d'en assumer par eux-mêmes la charge spirituelle. Par un contrat en bonne et due forme, ils abandonnaient l'exploitation du bénéfice et le soin des âmes au premier ecclésiastique venu, se réservant pour eux-mêmes le paiement d'une pension, le droit de loger au presbytère et d'y trouver un refuge en cas d'épidémie.¹⁵

La lutte contre l'absentéisme des pasteurs constitua une entreprise de longue haleine, tant les habitudes à cet égard étaient invétérées. L'opinion et la Hiérarchie,

¹⁴ M. DUPUY, Pour une théologie du ministère presbytéral, dans Nouvelle Revue Théologique, t. 95, novembre 1973, p. 969.

¹⁵ J. FERTÉ, La vie religieuse dans les campagnes parisiennes, Vrin Paris. 1962. p. 172.

dans la ligne de Trente, imposèrent donc au pasteur un comportement nouveau Mais cette réforme ne pouvait s'accomplir qu'avec doigté et discernement. Et il était logique de voir, dans des difficultés insurmontables qui seraient liées à telle ou telle résidence, des signes objectifs de non vocation. Saint Jean Eudes remarque que, si le climat ne convient pas à la santé du pasteur, s'il existe des tensions entre la famille du pasteur et d'autres familles du milieu, si l'on ne connaît pas le patois du pays, ce sont là des conditions extérieures qui infirment une vocation au pastorat. Notre saint se préoccupe ainsi de protéger autant le ministre lui-même que le service qu'il doit rendre au peuple qui lui est confié. Le ministre doit être « fonctionnel » dans la tâche d'Église qu'il doit accomplir.

L'importance de la Parole et la Réforme

La quatrième marque de la vocation retenue par Jean Eudes est « d'avoir la science qui est requise, pour donner aux fidèles les instructions nécessaires à leur salut. Car le propre office des pasteurs... est de prêcher et catéchiser, comme les saints Pères et les Conciles, et celui de Trente en particulier, nous l'enseignent » (O. C., III, 156-157).

Au début du siècle (1609), Bérulle avait été chargé de répondre aux objections des ministres protestants dans leur controverse sur le ministère de l'Église romaine. À cette occasion, son Discours de la mission des pasteurs en l'Église ne trouva pas de réponse immédiate. Son adversaire, Pierre du Moulin, publia seulement en 1618 le Traité de la vocation des pasteurs.

Le livre dut avoir du succès si on en juge par le nombre des éditions (dix-huit); et, du côté catholique, cinquante ans plus tard, Nicole,¹⁶ traitant de la « mission », se réfère à l'ouvrage de du Moulin comme à un exposé classique de la doctrine réformée sur le ministère. Son Traité est une attaque souvent violente du ministère catholique.

La charge des prêtres de l'Église romaine n'est plus ce qu'elle était jadis; ils devraient, d'après le Nouveau Testament, travailler à la Parole, paître le troupeau; or beaucoup de prêtres ne prêchent point; il faut outre la prêtrise, avoir quelque autre dignité. Preuve certaine qu'on n'estime pas la prédication être une fonction essentielle à la prêtrise. Et de fait, quand on vient aux termes formels par lesquels est conféré l'ordre de prêtrise, l'évêque ne parle aucunement de prêcher la Parole et ne fait aucune mention de la doctrine de l'Évangile... Il l'établit sacrificateur du Corps du Christ et lui donne une puissance qui surpasse celle des anges et de la Vierge Marie, lesquels ne peuvent faire Jésus-Christ, ni le sacrifier.¹⁷

Autre point de vue, celui de Jean Cameron, qui devait être professeur de théologie à Saumur en 1618; Du Pin dira de lui: « C'est un des meilleurs théologiens qu'il y ait eu entre les prétendus Réformés ». Son Traité auquel sont examinés les préjugés de ceux de l'Église romaine contre la religion réformée nous apprend aussi que « évêques et

¹⁶ Préjugés légitimes contre les calvinistes, Paris, 1671, pp. 124-128.

¹⁷ Texte cité par B. HUBSCH, Le ministère des prêtres et des pasteurs, Histoire d'une controverse entre catholiques et réformés français au début du dix-septième siècle, thèse inédite, Faculté de théologie de Lyon, 1966, P. 94.

prêtres ne sont plus ce qu'ils étaient jadis »:

Les prêtres devaient enseigner; ceux-ci, la plupart sont ignorants et idiots, ils ne sont point par conséquent successeurs de ces premiers-là, sinon à la façon que les ténèbres succèdent au jour.¹⁸

La primauté de la Parole, sa place essentielle dans l'Église, son rôle fondamental dans la conversion des coeurs, telle semble bien la première des valeurs mises en avant par les protestants. La diffusion de cette Parole doit être le principal souci des ministres. Le ministre de l'Église romaine leur semble ne plus avoir de charge, soit parce qu'on ne prêche point et qu'on « sacrifie », soit parce que la prédication n'apparaît pas comme un des devoirs essentiels.

On ne peut reprocher à Jean Eudes de minimiser dans son enseignement sur le ministère l'importance d'annoncer la Parole, et de l'annoncer à tous:

C'est pourquoi celui qui sait bien qu'il ne pourra jamais faire une exhortation d'un quart d'heure en administrant les sacrements, ne peut demander ni recevoir en conscience un bénéfice auquel cette fonction est attachée, parce qu'il s'expose à mille dangers de scandaliser l'Église, de laisser périr ses ouailles, de faire un grand nombre de fautes dans l'exercice de sa charge, de donner occasion aux libertins de mépriser les choses saintes, dont il ne peut faire connaître la sainteté; aux hérétiques, de détruire la vérité qu'il ne peut défendre; aux ministres qu'il a sous sa charge, de manquer en beaucoup de choses, parce qu'il ne peut pas les instruire ni les reprendre; et à son troupeau, de le mépriser, voyant qu'il ne peut l'enseigner lui-même (O. C., III, 157).

L'innocence de la vie

L'innocence de la vie et la probité des moeurs depuis le baptême: voilà une cinquième marque de la vocation, presque aussi radicale chez Jean Eudes que chez Godeau. Le Père Arragain a déjà apporté les nuances qui s'imposaient dans un article sur La vocation selon saint Jean Eudes:

Sur l'innocence de vie requise, selon saint Jean Eudes, pour entrer dans l'état ecclésiastique, il est souvent question d'innocence baptismale, laquelle est considérée comme souhaitable par notre saint. Cependant à O. C., III, 158, il dit tout de go: « La cinquième marque (d'une véritable vocation au sacerdoce) est l'innocence de la vie et la probité des moeurs depuis le baptême... » (ce qui est une opinion condamnée par Pie VI dans la bulle *Auctorem fidei*, D. 1553), mais prudemment, le saint ajoute -- et là, il redevient orthodoxe -- « ... ou pour le moins depuis un temps considérable ».

Il estime cependant « bienheureux ceux qui quittent le monde de bonne heure et qui portent leur innocence baptismale dans la maison de Dieu » (O. C., V, 259).¹⁹

¹⁸ B HUBSCH, op. cit., p. 107.

¹⁹ J. ARRAGAIN, La vocation selon saint Jean Eudes, dans *Notre Vie*, t. IX, n 86, mars-avril 1962, p. 38, note en bas de page.

L'intention droite

L'analyse détaillée de la façon d'entrer dans un bénéfice que nous a fournie Jean Eudes au début de sa méditation éclaire le sens de la septième marque qui est « la pureté de la fin et la sainteté de l'intention pour laquelle on y entre ». On est ici beaucoup plus proche de l'expression traditionnelle retenue par l'Église, « l'intention droite ». L'aptitude aux fonctions sacrées et la droiture d'intention ont de tout temps renfermé, et renferment encore, la notion essentielle de la vocation sacerdotale.

Après avoir exclu les motifs humains qui portent à désirer la charge pastorale, Jean Eudes explicite -- et c'est la huitième marque de la vocation--quel doit être le nerf de la réponse personnelle de l'appelé:

Un grand amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, une dilection très particulière pour l'Église, un zèle très ardent pour le salut des âmes, et une charité très parfaite pour le prochain (o C., III, 161).

On trouve là les trois aspects essentiels de ce que Jean Eudes appelle la vocation de Dieu: l'expérience spirituelle personnelle, l'amour de l'Église telle qu'elle est, le souci de servir les autres.

De nombreux autres textes précisent l'importance de ce zèle pour le salut des âmes; en voici un très explicite:

La première et la plus grande obligation d'un ecclésiastique est de travailler au salut des âmes. C'est pour cette fin que le Fils de Dieu a établi le sacerdoce dans son Église. C'est pour cette fin qu'on doit entrer dans cet état, et non pas seulement pour y faire son salut, comme disent plusieurs qui aspirent à cette profession, lesquels, quand on leur demande pourquoi ils veulent être prêtres, répondent que c'est pour faire leur salut. Sachez, mon frère, que quand vous entrez dans l'état du sacerdoce, votre salut doit être tout fait, et que vous devez y entrer pour travailler au salut des autres. Car l'affaire de votre salut doit être en si bon état, et vous devez être si saint, que vous soyez capable, avec la grâce de Dieu, de sauver et de sanctifier les autres (O. C.. IV. 165).

Dans le style propre au genre des Annales de la Congrégation de Jésus et Marie, le Père Costil nous rapporte lui aussi cet accent apostolique de Jean Eudes: « Il ne trouvait en effet rien de comparable à la charité des personnes qui sont engagées par leur ministère ou par une vocation particulière de la Providence à travailler à cette bonne oeuvre. C'est ce qu'il a eu soin de remarquer dans le premier chapitre des Constitutions qu'il donne aux religieuses de Notre-Dame de Charité, tout consacré, comme nous avons vu, au salut des âmes » (tome I, p. 393).

Le conseil de personnes « expérimentées »

Ce qu'il y a de singulier dans notre texte, c'est qu'en résumant Godeau, Jean Eudes le modifie. Godeau, ainsi que l'a justement observé M. Degert, est un des auteurs qui ont caractérisé avec le plus de précision en quoi consistait l'inclination au sacerdoce « par l'efficace de la voix intérieure de Dieu ». Jean Eudes remplace cette expérience des touches de la grâce, dans la prière ou la retraite, par ces simples mots:

La neuvième marque d'une sainte vocation à l'office de pasteur est lorsque... on s'y engage non point de son mouvement, ni par son inclination propre, mais par le conseil et la conduite d'un ou de plusieurs serviteurs de Dieu, intelligents en ces matières, sages, prudents désintéressés, pieux et expérimentés (O. C., III, 162).

La correction de Jean Eudes lui est certainement inspirée par une expérience plus personnelle. Cette marque de la vocation, on ne la trouve ni dans la théorie de la vocation que nous présentait M. Olier dans son *Traité des Saints Ordres*, ni, par exemple, dans les *Méditations* de Beuvelet imprimées pour la première fois en 1653.

Une biographie de notre fondateur pourrait nous indiquer quelle a été sa propre expérience de discernement. Je prends à témoin celle inédite de Besselièvre, contenue dans le manuscrit 22 aux Archives des Eudistes, à Paris.

Lorsqu'il fut en philosophie, et même dès auparavant, il pensa à choisir un état de vie- et après de ferventes prières et des jeûnes réitérés, il se détermina à embrasser l'état ecclésiastique, uniquement par le conseil d'un sage directeur (MS 22, p. 5).

Jean Eudes reçut à Sées la tonsure et les ordres moindres le 19 septembre 1620, étant âgé d'environ 19 ans.

... M. Eudes ne songea plus qu'à se conduire d'une manière digne de sa vocation. Persuadé que la science n'est pas moins nécessaire à un prêtre que la vertu, il retourne à Caen et se donne tout entier à l'étude de la théologie. Mais les grands dangers auxquels il se voyait sans cesse exposé, les difficultés de remplir dignement les obligations attachées au sacerdoce, la corruption presque générale qui régnait soit à la ville, soit à la campagne; tout cela le jeta bientôt dans d'extrêmes perplexités, et le fit balancer pendant quelque temps s'il n'embrasserait pas l'état religieux.

Il eut encore recours à son directeur, et, par son conseil, il entra dans la Congrégation de l'Oratoire le 25 mars 1623, après avoir reçu la bénédiction de son père qui n'y consentit qu'avec peine (Ibid., p. 6).

Plus tard, après avoir prêché de nombreuses missions, le Père Eudes reconnut l'extrême besoin qu'avait l'Église de son temps « de bons pasteurs et de prêtres zélés » pour conserver les fruits des missions. Il projeta donc l'établissement des séminaires, surtout en Normandie, où il travaillait habituellement; il était alors en mesure de connaître le triste état de cette région. Il proposa d'abord son dessein à ses supérieurs, qui trouvèrent l'entreprise trop difficile et trop risquée et qui lui suggérèrent « d'attendre une occasion plus favorable ».

Pour Jean Eudes, les plus grands obstacles n'étaient pas capables de l'arrêter, ou plutôt il n'en connaissait point lorsqu'il s'agissait des intérêts de Dieu et du bien de l'Église (Ibid., p. 18).

(L'idée d'un séminaire) n'était cependant d'abord qu'un simple projet et il ne se détermina qu'après avoir imploré les lumières du Saint Esprit par des prières plus ferventes et après avoir consulté les personnes les plus distinguées par leur science et leur piété. Il en conféra particulièrement avec M. de Harley, M. d'Angennes, M. Cospéan, M. de Renty et autres, qui tous l'approuvèrent fort, le pressèrent de suivre la voix de la grâce, et crurent que pour procurer un aussi grand bien que l'établissement des séminaires, il devait se priver des douceurs qu'on trouve dans les communautés formées (Ibid., p. 20).

On voit donc que l'expérience personnelle de Jean Eudes l'a amené, aux moments de décision de sa « vocation apostolique », à ne pas se fier uniquement à un attrait personnel. Le fait est encore plus clair en ce qui concerne sa décision de « quitter » l'Oratoire. L'enjeu n'est pas le succès d'un projet personnel, mais la réponse à un besoin d'Église; la fidélité à la « vocation de Dieu » réclame donc de lui de se priver des « douceurs de la communauté formée » pour répondre à une urgence de l'Église du temps. L'appel de Dieu, la « vocation », n'est donc pas perçue en termes de soumission à un vouloir de Dieu qui s'impose de manière irrévocable. À la représentation d'un Dieu imposant un décret qui fixe une fois pour toutes l'avenir de l'homme, une autre théologie préfère la représentation d'un Dieu dont l'action s'inscrit dans l'histoire de l'homme. La vocation s'élabore dans le temps, elle est vécue comme organisation du temps. Vue de cette façon, la vie de saint Jean Eudes devient enseignement complémentaire des écrits.

CONCLUSION

Que pouvons nous retirer de cette lecture des textes de Jean Eudes sur la vocation?

1. En premier lieu, il me semble presque superflu de noter que toute la réflexion du XVIIe siècle sur la vocation et le sacerdoce ne nous rejoint pas aussi directement que nous aurions pu le croire. Il serait sans doute illusoire de suggérer comme aliment « naturel » pour ma spiritualité personnelle la lecture des oeuvres sacerdotales de Jean Eudes. Nous y trouvons trop d'allusions, trop de références à des situations d'Église qui nous sont inconnues.

Nous ne pouvons oublier que nous sommes prêtres à l'intérieur d'une autre structure d'Église. Cependant, parce que nous sommes prêtres de Jésus-Christ, nous pourrions relire avec profit certaines méditations, même si, parce que nous sommes prêtres d'après Vatican II, il ne nous est plus possible de répéter des solutions pastorales d'un autre âge. Dans un « aggiornamento » de la spiritualité eudiste, nous ne pouvons pas faire l'économie d'un certain bagage d'histoire du XVIIe siècle; nous risquerions alors de rejeter des intuitions importantes de notre fondateur, parce que nous n'arrivons pas à en saisir le sens, parce que « ça ne nous parle pas », parce que « ça ne me dit rien aujourd'hui ».

2. Dans ses écrits, Jean Eudes se réfère aux enseignements de Bérulle ou de Godeau. Il me semble intéressant de noter que toute lecture ré-emploie un texte; le lecteur invente un sens nouveau qui parfois trahit le texte. Même s'il se veut docile à ce texte, souvent il essaie de dire la même chose en d'autres termes, ou autre chose dans les mêmes termes. Dans les lectures que nous faisons, nous « retenons » ceci, et pas cela. De sorte que, inconsciemment, nous trions, réorganisons, jugeons, contrôlons. Et nous produisons alors un autre état du texte premier. Même s'il a été formé par les enseignements directs de Bérulle et la lecture de ses oeuvres, Jean Eudes modifie la notion de « vocation-mission » telle qu'il a pu la recevoir. Il ne vise plus exclusivement

« l'intervention de l'autorité hiérarchique appelant à une fonction »,²⁰ où l'accent est mis sur l'appel de l'Église, responsable de la mission ou du ministère; il porte l'attention sur la « vocation de Dieu », cherchant à fournir des « marques » qui pourront aider à discerner un appel intérieur dans l'expérience personnelle de Dieu et un appel extérieur dans les aptitudes à la fonction.

Notre lecture de Jean Eudes risque elle aussi de faire subir au texte les mêmes distorsions. Nous entendons ceci, nous refusons cela. Nous filtrons certains éléments du texte à partir de nos expériences contemporaines, à partir de nos sensibilités actuelles. Alors, l'expérience spirituelle de Jean Eudes se trouve en quelque sorte « emprisonnée » dans un langage. C'est pourquoi elle doit être reprise et ré-interprétée par un « groupe » responsable du sens de cette expérience originale; car il m'apparaît clair que l'interprétation eudiste du « renouveau du sacerdoce par l'oeuvre des séminaires » ne peut pas être confondue avec l'interprétation oratorienne.

3. À mon point de vue, le bagage tiré de notre tradition ne pourra survivre s'il n'est passé au crible d'une « relecture ». Il se doit d'être confronté aux recherches actuelles d'histoire faites dans un climat oecuménique, d'être revu à la lumière des études sur le ministère élaborées dans l'Église actuelle, d'être éclairé par les découvertes de la psychologie collective. J'en prends à témoin le simple rapprochement fait dans les textes du XVIII^e siècle entre prédestination et vocation, ainsi que l'expérience vécue de Jean Eudes, la saine psychologie de cet homme qui lui fait ajouter une « marque » originale pour aider à identifier une « vocation de Dieu ». L'influence de Bérulle présentant la vocation comme une mission reçue de l'autorité hiérarchique a été monnayée par Jean Eudes dans la ligne « jésuite » du discernement; il recommande donc de consulter son directeur ou « des personnes distinguées par leur science et leur piété ». Ce qui pouvait paraître au départ, chez notre auteur, recherche d'un plan fixé par Dieu pour chacune des personnes, selon une théologie de l'ordre établi et immuable, reste une attitude d'ouverture aux événements et aux besoins de l'Église. Seul cet éclairage « théologique » et « spirituel » peut motiver la sortie de Jean Eudes de l'Oratoire, sur les conseils de plusieurs évêques et quelques autres personnes de qualité.

4. Ce que je soumets, c'est une lecture possible d'une expérience du XVII^e siècle; je n'ai pas voulu en faire un texte aux conclusions définitives. J'ai rassemblé une documentation dispersée, et non exhaustive, selon une intuition et une logique qui me sont propres. Les réactions des lecteurs ne seront sans doute pas les miennes, et c'est heureux; cela suscitera un complément de recherches, amènera des précisions et des nuances. Nous pourrons aussi nous rendre compte qu'il ne nous est possible de nous référer à Jean Eudes, comme maître de vie, qu'à la condition de le percevoir dans sa « différence » avec nous, et de le rattacher aux problèmes de « son époque ».

²⁰M. DUPUY, Bérulle et le sacerdoce. OD. Cit.. D. 97.